



## **COMPTE RENDU**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE**

Séance du 25 novembre 2016

Le Conseil Municipal extraordinaire de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le vendredi 25 novembre 2016 à 18H00 sous la présidence de Monsieur André IPERT Maire de Breil sur Roya.

**Étaient présents :** M. André IPERT Maire, M. Mario AMERIO 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Angèle VERAN Adjointe, M. Pippo OLIVERI Adjoint, Mme Renée GIORDANO Adjointe, M. Michel MASSEGLIA Adjoint, M. Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, Mme Sylvia GOSSMANN Conseillère Municipale, Mme Bernadette CAUDRON Conseillère Municipale, M. Jean-Marie MINOTTO Conseiller Municipal, Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale, M. Michel BRAUN Conseiller Municipal, M. Joseph REY Conseiller Municipal, M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, Mme Danielle GASTALDI Conseillère Municipale.

**Étaient absents-excusés :** Mme Laurence FORESTIER Conseillère Municipale donne procuration à M. Mario AMERIO Adjoint, M. Abid BOUKHADRA Conseiller Municipal, Mme Gisèle COTTALORDA Conseillère Municipale donne procuration à M. Pippo OLIVERI Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA Conseillère Municipale donne procuration à M. Joseph REY Conseiller Municipal.

**Secrétaire de séance :** Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale.

**Monsieur le Maire**, remercie le public de sa présence et ouvre la séance extraordinaire du Conseil Municipal à 18H00.

Appel des présents par **Mme Christelle ABIDOS** Conseillère Municipale.

## **Approbation du Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 octobre 2016.**

**Monsieur le Maire**, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 octobre 2016.

**Approuvé à l'unanimité**

### **EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **1. Approbation des O.A.P. (Orientations d'aménagement et de Programmation) du Plan Local d'Urbanisme présentées par le cabinet « pb Consult ».**

**Monsieur le Maire** rappelle que les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) constituent l'une des pièces constitutives du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Elles exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des quartiers ou des secteurs de son territoire. Les orientations d'aménagement et de programmation doivent être établies dans le respect des orientations générales définies au PADD approuvé lors de la séance extraordinaire du 14 octobre 2016.

**Monsieur le Maire** précise que les OAP constituent l'avant dernière étape avant la validation du PLU qui aura lieu le vendredi 13 janvier 2017 lors d'une séance extraordinaire du Conseil Municipal. Une réunion publique sera organisée le samedi 7 janvier pour la préfiguration du Règlement du PLU.

**Monsieur le Maire** annonce que la subvention de 28 300 euros a été versée à la mairie pour financer l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU).

**Monsieur le Maire** demande que pour éviter tout conflit d'intérêt les élu(e)s municipaux impacté(e)s par une OAP ne participent pas au vote.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Patricia Balandier** du cabinet « pb Consult » qui présente les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques puis sectorielles.

**Mme Patricia Balandier** explique que les demandes vont être notées au fur et à mesure et les documents seront ensuite vérifiés et corrigés par la commission d'urbanisme.

**Mme Patricia Balandier** présente les OAP thématiques découlant de l'application des textes règlementaires et du projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Elle précise que les OAP sont opposables au tiers.

- Thème N°1 : Maintien de l'équilibre territorial
- Thème N°2 : Soutien du contexte socioéconomique
- Thème N°3 : Cadre pour le logement
- Thème N°4 : Maintien des services à la population
- Thème N°5 : Soutien aux transports et déplacements « durables »
- Thème N°6 : Amélioration des viabilités
- Thème N°7 : Valorisation du patrimoine bâti
- Thème N°8 : Gérer les spécificités environnementales et paysagères
- Thème N°9 : Respect des protections environnementales
- Thème N°10 : Prise en compte des risques naturels et anthropiques

**M. Michel BRAUN** demande comment le PPR va être intégré au PLU.

**Mme Patricia Balandier** répond que dans le PLU, les contraintes seront précisées au début de chaque zone du Règlement.

**Mme Patricia Balandier** propose de passer aux OAP présentées de façon sectorielle qui font l'objet de fiches où se trouvent les références, la localisation, les illustrations explicatives, les implications concrètes et règlementaires et les délais prévisionnels dans le cas des OAP programmatrices.

La plupart des OAP sectorielles sont validées telles quelles.

- Concernant l'OAP 4-1, **Mme Patricia Balandier** demande aux membres du Conseil Municipal de statuer sur la demande de zonage « urbain » du haut du quartier Casanova entre la route intérieure et la RD 2204 (Cf. page 44).

La demande émane des propriétaires des parcelles situées dans ladite zone, qui ont proposé un projet de raccordement, à leur frais, au réseau d'assainissement de la commune.

**Résultat du vote :**

- Pour : 14 voix
- Contre : 2 voix (Mme Angèle VERAN Adjointe, M. Michel MASSEGLIA Adjoint)

Ne participent pas au vote :

Mme Laurence FORESTIER Conseillère Municipale représentée par M. Mario AMERIO, M. Michel BRAUN Conseiller Municipal.

- Concernant l'OAP 15-1 de l'Arbousset et bas-Riou,

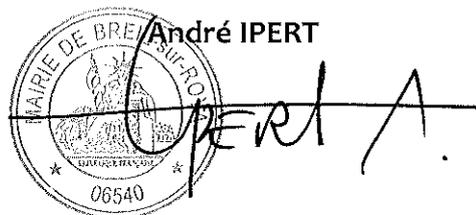
**Résultat du vote :**

- Pour : 17 voix
- Contre : 0 voix

**Monsieur le Maire** ne participent pas au vote.

Suite aux demandes de modifications rapportées par les élus, les corrections sont apportées aux orientations d'aménagement et de programmation thématiques et sectorielles (Annexes 1 et 2).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur André IPERT Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 21h45.

André IPERT  
  
Maire de Breil sur Roya

The image shows the official seal of the Municipality of Breil-sur-Roya, featuring a central figure and the text 'MAIRIE DE BREIL SUR ROYA' and '06540'. A handwritten signature, 'André IPERT', is written across the seal.